

DEMANDE D'ADMISSION EN CHAMBRE FUNERAIRE

Art. 2223-76 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEMANDE EFFECTUEE PAR (1)

Personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles

Nom Prénoms

Domicile

Lien de parenté avec le défunt

Le cas échéant, personne chez qui le décès a eu lieu

Nom Prénoms

Domicile

qui certifie qu'il lui a été impossible de joindre ou de retrouver l'une des personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles du défunt.

Le cas échéant, Directeur de l'établissement de santé

Nom Prénoms

Nom de l'établissement

Adresse de l'établissement

qui certifie qu'il lui a été impossible de joindre ou de retrouver dans un délai de 10 heures à compter du décès, l'une des personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles du défunt.

POUR PROCEDER A L'ADMISSION EN CHAMBRE FUNERAIRE DE :

M.
(Indiquer nom et prénoms du défunt)

Age domicilié(e) à

Décédé(e) le à

Fait le à

Signature

(1) Cocher la case correspondante

AUTORISATION D'ADMISSION EN CHAMBRE FUNERAIRE

Vu la demande ci-dessus,

Vu le certificat médical établi par le Dr

Attestant, conformément à l'article R.2223-76, alinéa 4, que le décès de M.

ne pose aucun problème médico-légal, et n'a pas été causé par l'une des maladies contagieuses définies par l'arrêté du
Ministre chargé de la santé,

Nous,

AUTORISONS L'ADMISSION EN CHAMBRE FUNERAIRE DU CORPS DE M.

Signature